



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

emploi et activité

Question écrite n° 117965

Texte de la question

Mme Maryse Joissains-Masini attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le projet de fermeture de Fralib à Gémenos (Bouches-du-Rhône), seule usine de conditionnement de thé et d'infusions du groupe en France, sur sa délocalisation en Belgique et en Pologne, avec des conséquences pour 182 emplois. Toutes les études du cabinet d'expertise comptable du comité d'entreprise démontrent la profitabilité de Fralib avant que cette dernière ne subisse une contraction voulue de son activité. Cette contraction a été volontairement organisée en 2007 par le groupe avec la mise en place d'une chaîne logistique USC (Unilever supply chain company) domiciliée en Suisse pour des raisons fiscales. Cette nouvelle organisation a transformé Fralib en centre de coût. Les profits issus de l'activité de Fralib sont confisqués par l'USCC et échappent de fait, à la fiscalité française. La fermeture du site et le licenciement de 182 salariés, sans compter les emplois induits, sont injustifiés et injustifiables. Il a été cependant élaborée une solution alternative à cette fermeture, pour que la production et le conditionnement de thé et d'infusions restent à Gémenos, que la marque « Thé de l'éléphant », implantée depuis 119 ans en Provence poursuive son activité et permette le maintien des 182 emplois. Cette proposition a reçu le soutien du comité de groupe européen, du conseil régional de PACA, du conseil général des Bouches-du-Rhône. Compte tenu de cette situation, elle souhaiterait son intervention pour que soit négociée une reprise de l'activité sur la base, proposition mesurée et juste des salariés de cette dynamique entreprise, et que soit évitée une vague inutile de 182 chômeurs supplémentaires en PACA.

Données clés

Auteur : [Mme Maryse Joissains-Masini](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (14^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117965

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 20 septembre 2011, page 9986

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)